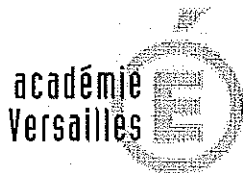




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 14 novembre 2013

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

A

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat
Mesdames et Messieurs les principaux de collège
s/c Madame et Messieurs les Directeurs Académiques des services de l'Éducation Nationale

DACES- IA IPR

Affaire suivie par :
DACES 5
Catherine Jacubert
☎ : 01 30 83 44 31
Fabrice Imiola
☎ : 01 30 83 44 37
Fax : 01.30.83.50 72

IA-IPR :
P.Michalak :
☎ : 01.30.83.40 43

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

x	DASEN		Gds. Etabs. Sup.
	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
X	Lycées		DRONISEP
X	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	x	Etabs. Privés
	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 1 p.
Total 3 p.

Objet : Organisation d'Olympiades académiques de mathématiques par équipe

Quatorze ans après le lancement des Olympiades de mathématiques de première, huit ans après le lancement des Olympiades académiques de mathématiques de quatrième, l'académie de Versailles propose une nouvelle compétition, qui opposera des équipes constituées de trois collégiens de troisième ou de trois lycéens de seconde.

Ces équipes devront résoudre en deux heures quatre exercices qui se prêteront moins aisément que ceux des Olympiades de quatrième à la recherche solitaire. Le nombre de pistes à examiner et la rédaction d'une solution complète pourront relever d'un véritable travail en collaboration, comme cela se fait aussi entre mathématiciens.

1. Inscription des candidats

Dans chaque collège et dans chaque lycée, les professeurs chercheront à composer les triplettes d'élèves de troisième ou de seconde leur paraissant les plus volontaires et les plus susceptibles de participer fructueusement à un travail collaboratif.

L'établissement constituera ainsi une liste d'au maximum 10 triplettes. Le nombre des équipes recensées sera transmis au moyen du talon réponse joint.

Ce talon réponse doit parvenir au rectorat de Versailles, DACES, **au plus tard le 25 janvier 2014** :

- Par fax au 01 30 83 50 72 ;
- Par mail : fabrice.imiola@ac-versailles.fr

C'est ce talon qui atteste qu'il y a des inscrits dans l'établissement. Son envoi est indispensable à l'organisation matérielle du concours.

2. Déroulement de l'épreuve

Le matériel d'examen est acheminé vers les établissements par les soins du rectorat. Chaque établissement est doté selon le nombre d'équipes inscrites.

L'épreuve aura lieu le jeudi 3 avril 2014, de 14 heures à 16 heures (horaires modulables en fonction des horaires propres à l'établissement).

Elle se déroulera dans chacun des établissements ayant déclaré des candidats, sous la surveillance du personnel de l'établissement. Un espace



2/2

suffisamment vaste pour éviter toute perturbation, mais aussi toute collaboration entre groupes voisins, doit être prévu.

Il n'y aura pas de convocation. On prendra soin de rappeler aux membres des équipes inscrites leurs engagements.

3. Précisions sur le contenu

L'épreuve opposant des équipes de collégiens de troisième et de lycéens de seconde, les aspects spécifiques du programme de seconde seront peu ou pas utilisés. Les énoncés seront aussi courts que possible : les équipes devront décider des stratégies de résolution envisageables et partager le travail.

Le site académique dédié aux mathématiques <http://euler.ac-versailles.fr> (onglet Olympiades) fournit un grand nombre d'exercices utilisables, notamment ceux proposés lors des stages organisés par la Pépinière académique de mathématiques.

4. Transmission des copies. Palmarès.

Couverts par l'anonymat, les travaux des équipes seront acheminés vers le rectorat, selon les modalités communiquées lors de la transmission du matériel. Les copies seront corrigées par des correcteurs bénévoles groupés autour de la cellule d'organisation. Chaque équipe recevra un compte-rendu de son travail.

Un palmarès académique sera établi et les équipes récompensées.

Le Recteur de l'académie

Pierre-Yves DUWOYE